



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/13

Reçu en Préfecture le : 16/07/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 15 juillet 2013
D-2013/419

Aujourd'hui 15 juillet 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,
Madame Anne BREZILLON(présente à partir de 16h45)

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Charles CAZENAVE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

Petite enfance. Pouponnière du Centre. Participation financière de la Ville.

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association la Pouponnière du Centre, créée en 1983, a ouvert en 1984 la première crèche parentale située 144 rue Manon Cormier à Bordeaux. Deux autres établissements ont par la suite été créés : l'Escale des Bambins en 2003 et Pain d'épices en 2007.

Ainsi, la Pouponnière du Centre gère à ce jour 54 places accueillant 140 familles.

Souhaitant vendre le bâtiment situé au 144 rue Manon Cormier, le propriétaire n'envisage pas de renouveler le bail locatif qui expire le 31 août 2013. Afin de permettre la poursuite de son activité d'accueil de jeunes enfants, le conseil d'administration de l'association La Pouponnière du Centre a décidé de se porter acquéreur de cet immeuble.

Cependant, le montant de l'opération s'élevant à 400 000 €, l'Association la Pouponnière du Centre s'est rapprochée de la Ville pour l'obtention d'une subvention d'investissement de 50 000 euros. Le solde du financement sera apporté par un emprunt bancaire pour lequel l'association a également sollicité la garantie de la Ville, objet d'une délibération séparée.

En conséquence, afin de ne pas compromettre la réalisation de ce projet et d'assurer le maintien de l'offre d'accueil dans ce quartier, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- consentir une subvention d'investissement à la Pouponnière du Centre à hauteur de 50 000 € imputable sur le compte 20422, sous fonction 64 du budget de l'exercice.
- signer la convention avec la Pouponnière du Centre fixant les modalités de versement de la participation de la Ville.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Brigitte COLLET

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'ASSOCIATION
POUPONNIERE DU CENTRE RELATIVE AUX MODALITES DE VERSEMENT DE
LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 50 000 € OCTROYEE PAR LA VILLE**

ENTRE

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du et reçue en préfecture le

ET

L'Association Pouponnière du Centre représentée par sa présidente Madame Sophie DE SILANS, habilitée aux fins des présentes par son conseil d'administration en date du 13 janvier 2006.

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

A la suite de la non reconduction du bail locatif avec LA SCI Manon CORMIER, l'association La Pouponnière du Centre, gestionnaire de l'établissement d'accueil petite enfance de 14 places, situé 144 rue Manon Cormier à Bordeaux, a le projet d'acquiesce ce local pour poursuivre son activité.

Le montant de l'opération s'élevant à 400 000 € TTC, l'association La Pouponnière du Centre s'est rapprochée des services de la Ville afin d'obtenir une subvention d'investissement pour financer cette acquisition.

Par délibération en date du , reçue en Préfecture , la Ville a consenti à l'association La Pouponnière du Centre une subvention d'investissement d'un montant de 50 000 €.

CECI AYANT ÉTÉ EXPOSÉ, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de versement de la subvention et les conditions d'usage de celle-ci.

ARTICLE 2 : MISE A DISPOSITION DES MOYENS

La subvention sera versée à l'association en une seule fois après la signature de l'acte d'acquisition de l'immeuble situé 144 rue Manon Cormier.

L'association la Pouponnière du Centre ne pourra revendre ledit immeuble dans les quinze prochaines années sans en avertir la Ville. Le cas échéant, cette subvention sera reversée à la Ville à hauteur de la fraction non amortie de ladite subvention à la date de la transaction.

ARTICLE 3 : ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- à l'Hôtel de Ville, sis place Pey Berland 33077 Bordeaux cedex
- au siège de l'association Pouponnière du Centre 144 rue Manon Cormier
33000 Bordeaux

ARTICLE 4 : DROITS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire,

Pour l'association Pouponnière du Centre,
La Présidente

Alain JUPPÉ

Sophie DE SILANS